

Image not found or type unknown



Deces avec dettes a la consommation

Par **paupiere genevieve**, le **07/02/2012** à **23:23**

Bonjour, rnmerci de me renseigner ma mere est decedee a l age de 89 ans aucuns biens pas d argent juste des dettes a la consommation que nous avons decouvert dans ses papiers doit on payer ces dettes .seulel somme a venir sa pension du mois de janvier' securite sociale.